Les listes enregistrées jusqu'ici contiennent les noms de prisonniers appartenant à près de quarante pays : Allemagne, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats Baltes, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatémala, Honduras, Hongrie, Irak, Italie, Japon, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Pays-Bas, Roumanie, Thaïlande, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vénézuéla, Yougoslavie.

Visites reçues. — Le Comité international a reçu les visites des personnalités ici nommées :

S. Exc. M. L. Harrison, ministre des Etats-Unis à Berne ; S. Exc. M. C. Norton, ministre de Grande-Bretagne à Berne ; M. Tait, premier secrétaire de la Légation de Grande-Bretagne ; M. Sollivan, secrétaire commercial de la Légation des Etats-Unis ; le Dr Rothmund, chef de la division de Police du département fédéral de Justice et Police ; le Dr Bæchtold, chef de la Police fédérale des étrangers ; le Dr Schurch, chef du Service des réfugiés de la division de Police du département fédéral de Justice et Police ; Messieurs Meile, Kradelfer, Paschoud et Torche, membres de la direction générale des Chemins de fer fédéraux, accompagnés de M. Ballinari ; les membres de l'Association suisse des éditeurs de journaux.

Service hollandais de l'Agence centrale des prisonniers de guerre

Le Service hollandais est entré en activité aussitôt après les événements de mai 1940 ; deux personnes y travaillaient au début, et actuellement il compte 45 collaborateurs, au nombre desquels dix sont bénévoles.

Service hollandais de l'Agence

Alors que les autres services de l'Agence de Genève se consacrent surtout aux prisonniers de guerre, le Service hollandais ne s'occupa guère, à l'origine du moins, que des civils. En effet, la plupart des prisonniers de guerre hollandais avaient été promptement libérés, et les recherches à faire concernaient des habitants de villes bombardées, des personnes évacuées, etc.

On sait qu'aux Pays-Bas nombre de personnes ont des parents établis dans les Indes néerlandaises ; aussi, un important courant d'échange de nouvelles se créa-t-il entre la Hollande et les Indes néerlandaises, et la Croix-Rouge de ces îles servit d'intermédiaire pour cette transmission. D'autre part, tous les Hollandais se trouvant en Grande-Bretagne, dans le continent américain, ou ailleurs encore, désirèrent entrer en relation avec leurs parents restés aux Pays-Bas.

Lorsque le conflit s'étendit aux Indes néerlandaises, l'augmentation soudaine du nombre des « cas militaires » obligea à réorganiser complètement le Service [1]. On fusionna alors le fichier militaire et le fichier civil ; et ainsi toutes les fiches concernant des Hollandais prisonniers de guerre, internés civils, ou civils restés en liberté, se trouvèrent réunies dans un fichier unique. Des Pays-Bas, de Grande-Bretagne et d'Amérique, notamment, les demandes de nouvelles relatives aux Hollandais résidant aux Indes néerlandaises devinrent si nombreuses qu'il fallut créer un fichier particulier pour retrouver sans peine les « coloniaux ». Indiquons qu'une section spéciale s'occupe exclusivement des marins.

Les communications postales et télégraphiques étant actuellement tout à fait interrompues avec l'Insulinde, le Service ne peut que centraliser les demandes et les garder en attente. En revanche, l'Agence a reçu du Bureau officiel de Tokio 267 télégrammes donnant les noms et adresses de prisonniers de guerre et d'internés civils, retenus soit aux Indes néerlandaises, soit au Japon. Après avoir été minutieusement mis au point, 8500 renseignements ont pu être communiqués à ceux qui les attendaient.

---

[1] Dans la suite de cet article, le Service hollandais sera désigné par l'abréviation : le Service.

Les personnes qui adressent des demandes au Service ne le font pas toujours d'une manière précise ; aussi faut-il accomplir parfois un véritable tour de force pour retrouver la personne recherchée parmi ses nombreux homonymes ; ajoutons que les pointages au fichier sont particulièrement compliqués quand des diminutifs remplacent un prénom authentique : bon nombre de Hollandais écrivent volontiers Truus pour Gertrude, Bep pour Elisabeth, Miep pour Marie, Luuk pour Ludovic, On pour Alphonse, Riets pour Frédéric, Tineke pour Christine, Ernestine, Léontine ou Martine ; à Catherine correspondent les diminutifs : Catrien, Kat, Katje, Catho, Trin, Trientje et Toosje ; à Cornelis : Cor, Cees, Koor, Kees, Nel, Nelis, etc. Le Service a remis à chacun de ces collaborateurs qui font des classements et des pointages une liste qui énumère toutes les possibilités de concordance entre les prénoms et leurs diminutifs.

Les 267 télégrammes envoyés par le Bureau officiel de Tokio *ont été communiqués de Genève, par le moyen de photocopies,* à la Croix-Rouge néerlandaise à la Haye et à la Croix-Rouge néerlandaise à Londres. En outre, les renseignements qu'ils donnaient ont été transmis par télégraphe au représentant de la Croix-Rouge des Indes néerlandaises à Melbourne, qui s'occupe d'une manière toute particulière des ressortissants néerlandais en Extrême-Orient.

Les lettres adressées par des familles des Pays-Bas à des Hollandais en Extrême-Orient sont expédiées par l'intermédiaire du Comité international ; quand elles arrivent à Genève, le Service en fait le pointage et il en extrait les renseignements qui lui permettent de compléter ses fiches ; c'est ainsi qu'il a pu communiquer à des « demandeurs » aux Etats-Unis d'Amérique, en Grande-Bretagne, en Suisse, etc., des renseignements qui étaient relevés sur les adresses des lettres, et noter des changements de camps, ignorés jusqu'alors. A la demande des proches parents des prisonniers de guerre, on a également entrepris de Genève des enquêtes en Extrême-Orient.

Le Service est en relation avec la Croix-Rouge britannique et avec la Croix-Rouge néerlandaise à Londres. Les demandes d'enquêtes sur des marins hollandais qu'il adresse à la Croix-

Rouge britannique reçoivent des réponses rapides et précises, ce qui permet de renseigner les familles en très peu de temps. De son côté, la Croix-Rouge britannique envoie des listes contenant les noms de marins et d'aviateurs néerlandais décédés ou disparus (2500 noms ont pu être communiqués à la Croix-Rouge néerlandaise à la Haye) ; bien que ces renseignements n'aient jamais le caractère d'un document muni d'un sceau officiel, ils suffisent pour que les familles éprouvées reçoivent les pensions auxquelles elles ont droit.

D'après les indications fournies, d'une manière générale, par les listes officielles des Autorités allemandes, il se trouve actuellement tout près de 9500 prisonniers de guerre hollandais en Allemagne.

Environ 500 cartes d'avis de capture ont été reçues, ainsi que 43 avis de décès (Todesfälle) ; ces derniers ont été transmis à la Croix-Rouge néerlandaise à la Haye, avec des photocopies, dont le Service conserve des doubles.

Service des transports maritimes du Comité international de la Croix-Rouge

Ligne Lisbonne-Marseille.

En mars et avril, 13 navires, munis des signes du Comité international, partis de Lisbonne, ont déchargé à Marseille 15.136 tonnes de secours, ce qui porte à 177,301 tonnes le poids des marchandises transportées à fin avril 1944.

En vue d'acheminer vers la Suisse les stocks accumulés à Lisbonne durant ces derniers mois, le Comité international a sollicité et obtenu des belligérants intéressés le sauf-conduit pour la mise en service de deux navires portugais (« Villareal » et « Villa Franca ») et du navire espagnol « Cristina ». Le « Villareal » avait déjà fait deux voyages sous les auspices du Comité international en janvier et en juillet 1943.